

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 25 JUIN 2018
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN**

18-49

OBJET : Approbation du protocole de partenariat pour la conception et la conduite du projet de Charenton-Bercy à Charenton-le-Pont – autorisation du président de signer le protocole.

Membres en exercice	90
Présents titulaires	58
Représentés	19
Absents	13

Votants	77
Abstention	0
Suffrages exprimés	77
Pour	77
Contre	0

Présents :

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Thierry BARNOYER, Patrick BEAUDOUIN, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Sylvain BERRIOS, Jean-Luc CADEDDU, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Sabine CHABOT, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, Florence CROCHETON, Isabelle DALLEAU, Alain DEGRASSAT, Carole DRAI, Sylvain DROUVILLE, Monique FACCHINI, Delphine FENASSE, Benoit GAILHAC, René GAILLARD, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Delphine HERBERT, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Sengul KARACA, Marie KENNEDY, Laurent LAFON, Gérard LAMBERT, Dominique LE BIDEAU, Nadia LECUYER, Sergine LEFIEF, Patrick LE GUILLOU, Pierre LEBEAU, Robin LOUVIGNE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Marie-Hélène MAGNE, Jacques JP MARTIN, Marc MEDINA, Michel OUDINET, Gilles PANNETIER, Mary-France PARRAIN, Vincent PINEL, Régis PIO, Christine RASETTI, Yoann RISPAL, Christel ROYER, Christine RYNINE, Igor SEMO, Jean-Pierre SPILBAUER, Annie TRICOCHÉ, Jacqueline VISCARDI

Représentés :

Clémence AVOGNON ZONON représentée par Yoann RISPAL, Adrien CAILLEREZ représenté par Sylvain BERRIOS, Christian CAMBON représenté par Igor SEMO, Gilles CARREZ représenté par Florence HOUDOT, Pierre CARTIGNY représenté par Christel ROYER, Nicole CERCLEY représentée par Sabine CHABOT, Brigitte CHAMBRE-MARTIN représentée par Laurent JEANNE, Catherine CHETARD représentée par Monique FACCHINI, Pierre-Michel DELECROIX représenté par Carole DRAI, Olivier DOSNE représenté par Jean-Jacques GRESSIER, Michel DUVAUDIER représenté par Sophie AMAR, Christian FAUTRE représenté par Sergine LEFIEF, Jean-Jacques GUIGNARD représenté par Gérard LAMBERT, Michel HERBILLON représenté par Michèle CHARBONNEL, Charlotte LIBERT-ALBANEL représentée par Laurent LAFON, Catherine PRIMEVERT représentée par Thierry BARNOYER, Germain ROESCH représenté par Nadia LECUYER, Pascale TRIMBACH représentée par Patrick BEAUDOUIN, Valérie ZELIOLI représentée par Sengul KARACA

Absents :

Jean Marc BRETON, Chantal CANALES, Nicolas CLODONG, François COCQ, Thierry COUSIN, Pierre GUILLARD, Nassim LACHELACHE, Pascale MARTINEAU, Jean-Jacques PASTERNAK, Alain PAVIE, Virginie TOLLARD, Sylvie TRICOT-DEVERT, Jean-François VOGUET

<p>Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20180706-D18-49-DE Date de télétransmission : 06/07/2018 Date de réception préfecture : 06/07/2018</p>

CONSEIL DE TERRITOIRE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 25 JUNI 2018

OBJET : Approbation du protocole de partenariat pour la conception et la conduite du projet de Charenton-Bercy à Charenton-le-Pont – autorisation du président de signer le protocole.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'urbanisme,

VU la délibération n°16-144 du Conseil de territoire approuvant le pré-projet de Contrat d'intérêt national sur le secteur de « Bercy-Charenton »,

VU le Contrat d'Intérêt national signé en date du 24 novembre 2016,

CONSIDERANT l'appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris » organisé par la Métropole du Grand Paris, la Société du Grand Paris et la Préfecture de Région Ile-de-France,

CONSIDERANT le choix du lauréat lors du jury du 15 février 2018,

CONSIDERANT qu'un protocole est nécessaire pour cadrer la démarche partenariale pour la conception et la conduite du projet Charenton Bercy entre la Ville, l'Etat, l'Etablissement Public ParisEstMarne&Bois et Grand Paris Aménagement,

CONSIDERANT que le projet repose sur un programme mixte de logements, activités tertiaires et commerciales, et équipements publics,

CONSIDERANT que ce protocole définit les objectifs et rôles des acteurs publics et de Grand Paris Aménagement jusqu'à la création de la Zone d'Aménagement Concerté,

CONSIDERANT que ce protocole ne met aucune obligation financière à la charge de l'Etablissement public territorial,

Après avis favorable de la Commission Urbanisme, aménagement, politique de la ville, action sociale et insertion et politique de l'habitat du 8 juin 2018,

DELIBERE

Article 1 :

APPROUVE le protocole de partenariat pour la conception et la conduite du projet Charenton-Bercy.

Article 2 :

AUTORISE Monsieur le Président à signer le protocole de partenariat pour la conception et la conduite du projet Charenton-Bercy ainsi que toutes les pièces administratives afférentes, avec l'Etat, la commune de Charenton-le-Pont et Grand Paris Aménagement.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président 

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20180706-D18-49-DE
Jacques P. MARTIN
Date de transmission : 06/07/2018
Date de réception préfecture : 06/07/2018